L’ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30.07.2023 EST APPELEE A DELIBERER SUR LES RESOLUTIONS CI-APRES

<u>Première résolution</u> : approbation du rapport moral

L'assemblée générale approuve le rapport moral et donne quitus au Bureau pour sa gestion du 01.08.2022 au 30.07.2023.

<u>Deuxième résolution</u> : approbation du rapport financier

L'assemblée générale approuve les comptes arrêtés au 31.12.2022 et au 30.06.2023 et donne quitus au Bureau pour sa gestion portant sur l'exercice 2022 et les 6 premiers mois de 2023

<u>Troisième résolution</u> : approbation du budget prévisionnel 2024

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel pour l'exercice 2024 (budget *qui fera l'objet de débats lors de l'AG avant adoption*)

<u>Quatrième résolution</u> : détermination du montant de la cotisation pour financer le budget 2024

L'assemblée générale décide de fixer la cotisation annuelle pour financer le budget 2024 à la somme de… (*qui fera l'objet de débats lors de l'AG)* par an et par villa, payable du 01.01.2024 au 30.03.2024, date limite d'exigibilité.